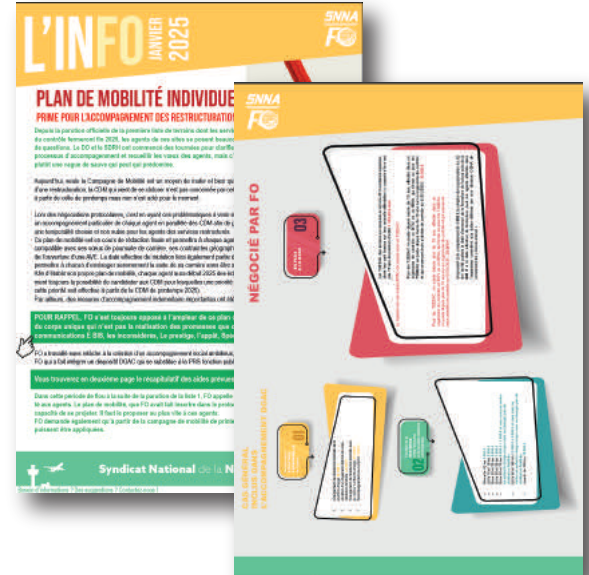


ET SI ON RELISAIT TOUT CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS QUATRE ANS ?

Le protocole dans sa version initiale ne prévoyait rien pour les plus touchés, ceux qui perdaient leur affectation, et leur métier.

FO, seul syndicat clairvoyant sur le sujet a mis en garde sur toutes les difficultés de la transition, du risque pour le corps des TSEEAC, et du risque pour la cohésion à la DGAC. Nous avons pu faire progresser les mesures pour permettre ainsi de mieux compenser l'effort porté par ceux qui subissent les réorganisations :

Sur les TSEEAC impactés par les fermetures, FO a obtenu en plus des dispositions fonction publique :



- ✓ Pour les TSEEAC des terrains sur lesquels le service ATC est fermé maintien de la part licence sur leur nouvelle affectation, y compris s'ils n'ont pas 16 ans de mention d'unité, soit 1 138,49 € nets.
- ✓ Le maintien de son emploi RTAC est assuré pour un TSEEAC
- ✓ Pour les TSEEAC en poste depuis moins de 10 ans, affectés dans un organisme de contrôle, un BTIV ou un BRIA, qui ferme ou pour les TSEEAC en poste depuis moins de 10 ans sur un organisme de contrôle et qui cesseront leurs activités de contrôle au 01/01/2035 : 10 000 €
- ✓ Pour les TSEEAC, en poste depuis plus de 10 ans, affectés dans un organisme de contrôle un BTIV ou un BRIA, qui ferme ou pour les TSEEAC en poste depuis plus de 10 ans sur un organisme de contrôle et qui cesseront leurs activités de contrôle au 01/01/2035 : 20 000 €. Versement d'un complément de 1 500 € à compter de la publication au JO de l'arrêté portant la date d'annonce de la fermeture de la tour puis de 2 000 € à la date effective de fermeture, pour les agents affectés dans l'organisme considéré aux dates définies par une décision DSN de versement du « bonus annuel »
- ✓ Le passage de l'ensemble des organismes aujourd'hui TSEEAC en ICNA TWR, afin que le plus grand nombre d'agents ait le choix

Pour autant, ceci ne constitue pas la fin du dossier. Nous avons combattu pour que les agents victimes de la fermeture de leur organisme soient décemment accompagnés, ce qui n'intéressait pas grand monde au moment des négociations à part nous. Cela dit, nous ne sommes pas satisfaits de l'impact de la création de ce corps unique qui crée une vraie rupture dans le corps des TSEEAC. Quid de la SPS ? Des instructeurs régionaux ? Des ICAT ? Des TSEEAC avec licence qui perdent la possibilité de faire du contrôle aérien ?

Il y a encore énormément à faire pour rétablir l'équilibre, dans le corps de TSEEAC, et entre tous les agents de la DGAC. Le SNNA FO poursuit son travail, sans relâche.

